Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO Conditions de travail

## Commentaires des ordonnances 3 et 4 relatives à la loi sur le travail : Liste des modifications

Dans les textes datés à partir de novembre 2011, les principes de base sont mis en évidence (**imprimés en gras**). Afin d'assurer une protection suffisante des travailleurs, il est nécessaire de les appliquer ou de prendre des mesures équivalentes.

Article	Date	Modifications	Genre: 1) rédactionnel
			<ul><li>2) mineur</li><li>3) sur le fond</li></ul>
		2024	
Commentaire	es de l'ordonna	ance 3	
Art. 25	avril 2024	Améliorations de la formulation	2
		2023	
Commentaire	es de l'ordonna	ance 3	
Art. 14	juillet 2023	Complément au tableau 314-6 :	2
		Nouvelle ligne 0.3 - Escalier fermé à l'intérieur du bâtiment / minimal R11 / GS2	
Art. 36	juillet 2023	Suppression du tableau top dix des urgences médicales	2
Art. 26	février 2023	Article entièrement rédigé	3
Art. 36	février 2023	Adaptations minimales (surtout concernant les notes de bas de page)	2
Commentaire	es de l'ordonna	ance 4	
Art. 11	juillet 2023	Correction d'une interprétation erronée de l'ordonnance	1
Art. 29	avril 2023	Ajout : «(en moyenne annuelle) »  «Dans le cas de l'utilisation de machines, l'intervention humaine (temps comptabilisé en tant que travail industriel) consiste principalement à mettre en place les matières à traiter, à mettre en marche le processus de travail (y compris réglage), ainsi qu'à surveiller et à nettoyer les installations. »  « (notamment transports internes, manutentions, réglages, stockage, expédition) »	2
Art. 30	avril 2023	<ul> <li>Supprimer la contradiction avec le texte de l'ordonnance.</li> <li>La modification s'applique pro futuro.</li> </ul>	3

03.05.2024 1 / 18

Article	Date	Modifications	Genre: 1) rédactionnel 2) mineur 3) sur le fond
Art. 32	avril 2023	Suppression de : « le droit d'être entendu lui est donc garanti »  Ajout : Le droit d'être entendu n'est pas encore garanti. La personne concernée doit pouvoir s'exprimer avant qu'une décision portant atteinte à son statut juridique ne soit prise et faire valoir efficacement son point de vue sur toutes les	3
Art. 33	avril 2023	questions pertinentes relatives à l'assujettissement.  Elimination du terme «décision d'»	1
Art. 35	avril 2023	Indication que le droit d'être entendu doit être accordé	2
		2022	
Commentaire	es de l'ordonna	ance 3	
Art. 34	décembre 2022	L'indication du nombre de locaux de repos qui doivent être à disposition est abandonnée, car il ne s'agit pas d'un élément opportun dans chaque situation. Elle nécessiterait une description complète sans toutefois que cela ne change rien d'essentiel sur le plan matériel.  Les renvois à l'art. 33 sont supprimés, car ce dernier n'apporte pas d'informations représentant une valeur ajoutée.	2
Art. 32	octobre 2022	Ajout concernant les travailleurs seuls	2
Art. 21	avril 2022	Adaptation à la norme actuelle	2
Commentaire	es de l'ordonna	ance 4	
Art. 11	septembre 2022	<ul> <li>Illustration 411-2: Adaptation des données</li> <li>Nouvelles illustrations 411-3 (selon la norme DIN 18799-3) et 411-4 (selon la norme DIN 18 799-1:2019-06)</li> </ul>	2
		2021	
Commentaire	es de l'ordonna	ance 3	
Art. 22	novembre 2021	<ul> <li>Alinéa 1.3.2.2 : Adaptation/correction des Valeurs indicatives pour le bruit de fond</li> <li>Alinéa 3, littérature : ajoutée norme</li> </ul>	2
Art. 27	août 2021	<ul> <li>Éliminé tous les aspects correspondants à l'art. 5 OPA</li> <li>révision entière du commentaire</li> </ul>	3
Art. 14	juin 2021	Abrègement du tableau 314-6 et rajout des valeurs pour les laboratoires	2
Art. 12	février 2021	Texte entièrement rédigé	3
2020			
Avant-propos Commentaires des ordonnances 3 et 4			

03.05.2024 2 / 18

Article	Date	Modifications	Genre: 1) rédactionnel 2) mineur 3) sur le fond
Art. 16	août 2020	<ul> <li>Modifications pour cause d'adaptations de normes</li> <li>Modification et réorganisation en profondeur des textes, tableaux et illustrations. Introduction d'une annexe technique (qui rentre plus dans les détails)</li> </ul>	3
Art. 17	juillet 2020	Objectifs : - Adaptation aux normes actuelles - Harmonisation avec l'art. 16 (climat) et l'art. 18 (pollution de l'air) : éliminer les doublons	2

03.05.2024 3 / 18

Commentair	es de l'ordonna	ance 3	
Art. 16	août 2020	<ul> <li>Explication des termes utilisés, adaptation à la terminologie actuelle</li> <li>Suppression et remplacement (partiel) de diagrammes obsolètes</li> <li>Chapitre Température ambiante étoffé, nouveau tableau</li> <li>Chapitre Vitesse de l'air : nouveaux textes, nouveau tableau</li> <li>Nouveau : classification de la qualité de l'air selon teneur en CO2, nouveau graphique et texte</li> <li>Suppression et déplacement de toutes les informations liées à la ventilation</li> <li>⇒ p. ex. air intérieur et taux d'air extérieur, au commentaire de l'art. 17</li> <li>Nouvelles références aux normes et publications</li> <li>Aucune modification dans le chapitre Indice de chaleur pour l'optimation de la contrainte liée à la chaleur</li> </ul>	3
Art. 18	juillet 2020	<ul> <li>Alinéa 1 :</li> <li>Référence à l'évaluation différenciée de l'air ambiant dans les locaux avec ou sans substances dangereuses</li> <li>Ajout des «valeurs DNEL» pour l'évaluation de la situation en cas d'activités impliquant des substances dangereuses</li> <li>Référence aux valeurs d'expérience et aux valeurs indicatives pour l'évaluation de l'air dans les bâtiments non industriels</li> <li>Suppression des doublons (renouvellement de l'air, etc.)</li> <li>Alinéa 3 :</li> <li>Modification de la bibliographie spécialisée sur le thème de la ventilation</li> </ul>	1 3 1
Art. 17	juillet 2020	Actualisation sur la base des normes actuelles et adaptation des textes à l'état actuel (en jaune) :  Adaptation de l'introduction : nouvelle rédaction du texte  - Alinéa 1, une phrase : surface des fenêtres selon norme  - Alinéa 2 : normes actuelles, exceptions annuelles pour l'humidité  - Alinéa 4+5 : rédactionnel	2 2 2 1
Art. 22	juin 2020	- Révision de fond du chapitre « Bruit » - Le chapitre « Vibrations » reste inchangé	3
Art. 14	janvier 2020	- Texte : Adaptation générale - Mise à jour des tables	3 2
Commentair	es de l'ordonna	ance 4	

03.05.2024 4 / 18

Art. 10	novembre 2020	Effort pour abréger et rassembler les textes de l'annexe et de l'article. Adaptation des renvois. Correction des illustrations.	1, 2
Annexes			
à l'art. 22 OLT 3	juin 2020	<ul> <li>Révision de fond du chapitre « Bruit » L'annexe a été renommée « Annexe technique » et se trouve désormais directement à la suite de l'article principal (voir ci-dessous étant donné qu'il n'y a plus de document séparé).</li> <li>Le chapitre « Vibrations » reste inchangé</li> </ul>	3
		2019	
Commentai	res de l'ordonna	ance 3	
Art. 21	janvier 2019	Alinéa « Contexte » :  - Supprimé sans remplacement « voir directive 6508 de la CFST »  - « des postes de travail <i>permanents</i> et non fixes » remplacé par « des postes de travail <i>fixes</i> et non fixes »	2
Art. 23	janvier 2019	Alinéa 1.1 : Supprimé sans remplacement « On prendra particulièrement garde à ce que l'aménagement d'un poste de travail soit ergonomique lorsqu'une personne y travaille plus de deux heures par jour. »	2
Commentai	res de l'ordonna	ance 4	
Art. 11	février 2019	Révision de fond du commentaire de l'article 11 sur les echelles fixes de l'Ordonnance 4 relative à la loi sur le travail.	3
		2018	
Commentai	res de l'ordonna	ance 3	
Art. 24	décembre 2018	Nouvelles illustrations : 324-4 et 324-5	2
Art. 21	novembre 2018	Refonte totale Nouvelles illustrations : 321-1 et 321-2	3
Art. 15	mai 2018	Modification de l'illustration 315-3	2
Art. 24	mai 2018	Modification de l'illustration 324-3	2
Commentai	res de l'ordonna	ance 4	
Art. 12	novembre 2018	Suppression de l'alinéa: Norme SIA 358	1
2017			
Commentai	res de l'ordonna	ance 3	
Art. 36	novembre 2017	Refonte totale	3

03.05.2024 5 / 18

	2016				
Avant-propos	s Commentaire	es des ordonnances 3 et 4			
Avant- propos OLT 3 et 4	août 2016	Prescriptions de protection incendie, l'autorité de protection incendie, le texte sous le point 4	2		
Commentaire	es de l'ordonna	ance 3			
Art. 25	novembre 2016	Page 325-2 : «valeurs limites» remplacé par «valeurs indicatives»	2		
Art. 25	février 2016	Remaniement : adaptation aux nouvelles limites d'âge, amélioration du texte eu égard à la question de la grossesse, meilleure adéquation avec le nouveau texte de l'art. 23	2-3		
Art. 36	avril 2016	Révision de fond du commentaire de l'article 36 sur les premiers secours de l'Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail. En réponse au postulat Föhn (mesure 2013.23, révision du concept sanitaire), le système des premiers secours pour les PME a été rendu plus flexible, et les exigences en matière de personnes chargées des premiers secours ont été assouplies. Les nouveaux objectifs de performance permettent aux PMR de réaliser à moindre coût des concepts en cas d'urgence spécifiques à l'entreprise.	3		
Art. 37	juillet 2016	SBA 150 remplacé par N° 44094 Suva	2		
Commentaire	es de l'ordonna	ance 4			
Section 3 Passages	août 2016	Prescriptions de protection incendie de l'AEAI	2		
Art. 6	août 2016	Locaux recevant un grand nombre de personnes	2		
Art. 7	août 2016	Autorité de protection incendie au lieu de la police de feu, corridor de sortie au lieu de corridor, la surface de plancher (définition), version 2015 effacé (bâtiments de grande hauteur)	2		
Art. 8	août 2016	Le marquage des voies d'évacuation, résistance au feu (pas de classe), les locaux de la grande hauteur, les raisons de la protection incendie	3		
Art. 9	août 2016	600m² effacé, autorité de la protection incendie, police de feu remplacé	2		
Art. 10	août 2016	les locaux recevant un grand nombre de personnes, les prescriptions de protection incendie	2		
Art. 12	juillet 2016	La nouvelle brochure spécialisée du bpa « Le verre dans l'architecture » remplace l'aide-mémoire bpa n° 9916 « Le verre dans la construction ».	2		
Art. 10 et 17	juillet 2016	Les brochures « Le verre et la sécurité » et « Le verre dans la construction » ont été supprimées.	2		
Art. 18	août 2016	Prescriptions de protection incendie	2		

03.05.2024 6 / 18

Annexes			
à l'art. 15 OLT 3	août 2016	Prescriptions de protection incendie de l'AEAI	2
à l'art. 10 OLT 4	août 2016	Norme SN EN 13637, l'exception pour la direction de l'ouverture de la porte : pour les locaux sans dangers particuliers et ne dépassant pas 50 m², avant 30 m²	3
Index			
adapté	août 2016	Eliminé : Police du feu AP, 407, 409 Nouveau : Autorité de protection incendie AP, 407, 409	
adapté	avril 2016	Eliminé : formation des non-professionnels  Nouveau : secouriste 336, urgences médicales 336, IAS 336, entreprises 336, attestation 336, définition de l'emplacement 3	
adapté	février 2016	Nouveau : Jeunes (charges) 325, Adolescents (charges) 325, (charges) 325, Grossesse (charges) 325	Puberté
		2015	
Table des ma	atières		
adaptée	décembre 2015		
Liste des abi	réviations		
adaptée	décembre 2015		
Commentair	es de l'ordonna	ance 3	
	décembre 2015	«hygiène» est remplacé par «protection de la santé»	1
Art. 2 à 8, 10, 15, 17, 22, 23, 25, 27, 36, 37, 39	décembre 2015	Optimisation des ordonnances et de l'exécution	2
Art 23	décembre 2015	Révision totale	3
Art. 24	décembre 2015	Paragraphes 1 à 4	2
Art. 29	décembre 2015	Alinéa 3 : augmentation de 5 à 10 du nombre total de travailleurs d'une entreprise pour pouvoir utiliser exceptionnellement d'une manière alternée des mêmes installations (vestiaires, lavabos, douches et toilettes).	2
Art. 32	décembre 2015	Alinéa 2, augmentation de 5 à 10 du nombre de travailleurs : « A titre d'exemple, un seul WC. peut être suffisant dans de petites entreprises, n'occupant pas plus de 10 travailleurs et n'exerçant pas de travaux salissants comme c'est le cas pour les activités de bureau (exigences similaires à celles de l'habitat) ».	2

03.05.2024 7 / 18

Commentaire	es de l'ordonna	ance 4	
Art 8	décembre 2015	III. 408-2 (3° iII.) et 408-4 (1 <sup>re</sup> iII.) longueur des chemins de fuite	2
Art. 7 et 8	mai 2015	Suite à la révision de l'ordonnance 4 du 01.05.2015	3
Art. 10 et 12	mai 2015	Systématisation	2
Annexes			
à l'art. 10 OLT 4	mai 2015	Systématisation	2
Index			
adapté	décembre 2015		
		2014	
Commentaire	es de l'ordonna	ance 3	
Art. 22	mai 2014	Actualisation des normes	2
Art. 36	mai 2014	Adaptation concernant l'organe de certification et améliorations rédactionnelles.	2
Annexes			
à l'art. 2 OLT 3	mars 2014	Page 302-F Syndrome de burn-out : « maladie » remplacée par « état d'épuisement »	2
à l'art. 22 OLT 3	mai 2014	Actualisation des références aux normes et des indications bibliographiques	2
Bibliographie	9		
éliminé nouveau	mai 2014	ResQ Interassociation de sauvetage IVR-IAS	
Index			
éliminé nouveau	mai 2014	ResQ 336 CFST B - 4	
		2013	
Commentaire	e complet		
	mars 2013	Adaptation générale en fonction de la nouvelle structure des départements de l'administration fédérale	1
Commentaire	es de l'ordonna	ance 3	
Section 1 Bâtiments et locaux	décembre 2013	Ajout d'un renvoi à l'art. 24 OLT 3	1
Art. 15	décembre 2013	Contenu entièrement revu (en particulier celui relatif à l'al. 3)	3

03.05.2024 8 / 18

Art. 21	mars 2013	Ne concerne que le texte français : « pause » remplacé par « séjour » dans la légende du tableau 321-2	1
Art. 24	décembre 2013	Complété par le commentaire relatif à l'art. 24, al. 5, OLT 3	3
Art. 26	mars 2013	Contenu entièrement revu (adaptation au développement technique	3
Art. 32	mars 2013	Précisions concernant des toilettes accessibles au publique. Ne concerne que le texte français : précision concernant l'emplacement des toilettes.	1
Commentaire	es de l'ordonna	ance 4	
Art. 17	décembre 2013	Ajout d'un renvoi à l'art. 24, al. 5, OLT 3	1
Annexes			
à l'art. 10 OLT 4	mars 2013	Page 410-J : Précision concernant la hauteur des éléments d'ouverture des portes selon la norme SN 521 500 « Construction adaptée aux personnes handicapées »	1
Liste des abı	réviations		
remplacé remplacé	mars 2013	DFE par DEFR OFFT par SEFRI	
Bibliographic	<del>'</del> e		
remplacé	mars 2013	DFE par DEFR Mise à jour des adresses de diffusion	
Index			
nouveau	décembre 2013	Fenêtre de contact 324, Pauses – Locaux de travail sans vue 324, Postes de travail de nuit 315, Postes de travail permaner 324	
éliminé		Eclairage – Mesures compensatoires 315, Eclairage « antipar Limitation de l'éblouissement 315, Système d'appréciation de l'éblouissement 315	nique » 315,
remplacé		Fenêtres - Intérieur des locaux 417 par Fenêtres - Profondeur 324, 417	des locaux
		2012	
Commentaire	es de l'ordonna	ance 4	
Art. 7	nov. 2012	Distance minimale du bord du toit fixée à 2 m (page 407-8)	2
		2011	
Commentaire	es de l'ordonna	ance 3	
Art. 7	mai 2011	Complément concernant la formation de spécialistes de la protection de la santé	2

03.05.2024 9 / 18

terminologie usuelle actuelle Explication complémentaire sur la notion de courants d'air Nouveaux renvois aux normes Nouvelle formulation de nombreux passages du texte 3  Art. 25 nov. 2011 Remaniement complet: adaptation aux nouvelles connaissances en matière d'ergonomie et au nouvel instrument d'évaluation du SECO  Commentaires de l'ordonnance 4  Art. 1 avril 2011 Correction du descriptif du contenu de l'OLT 4 Correction du renvoi à d'autres dispositions Elimination du qualificatif enouvellement soumis» pour les entreprises selon art. 1, OLT 4 Ne concome que le texte français: élimination du terme «traitant des produits chimiques» dans la définition des entreprises de production chimino-technique  Section 5 nov. 2011 Correction des définitions Clarification concernant les définitions utilisées et renvoi aux modifications y relatives du droit en matière de produits chimiques (SGH) Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Art. 19 nov. 2011 Correction des définitions Adaptation des exemples Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Annexes  à l'art. 2 mai 2011 Harmonisation des définitions du « harcèlement sexuel » et du « mobbing » dans les diverses publications du SECO-AB Améliorations apportées au niveau de la terminologie et de la formulation  Liste des abréviations  nouveau nov. 2011 cf. : confer LChim : Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques) STOP : Système-Technique-Organisation-Personne (principe de prévention)  Bibliographie  nouveau nov. 2011 Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. Guide d'utilisation « Instrument d'évaluation - Risques pour l'appareil locomoteur ». Waters et al.				
Art. 25 nov. 2011 Regnaniement complet: adaptation aux nouvelles connaissances en matière d'ergonomie et au nouvel instrument d'évaluation du SECO  Commentaires de l'ordonnance 4  Art. 1 avril 2011 Correction du descriptif du contenu de l'OLT 4 2 Correction du renvoi à d'autres dispositions 2 Elimination du qualificatif «nouvellement sounis» pour les entreprises selon art. 1, OLT 4 Ne concerne que le texte français: élimination du terme «traitant des produits chimiques» dans la définition des entreprises de production chimico-technique 1 correction des définitions utilisées et renvoi aux modifications y relatives du droit en matière de produits chimiques (SGH) Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Art. 19 nov. 2011 Correction des définitions 2 2 Uniquement en français: uniformisation de la terminologie 1 (point d'éclair)  Art. 19 nov. 2011 Correction des définitions 2 2 Uniquement en français: uniformisation de la terminologie 2 2 Uniquement en français: uniformisation de la terminologie 2 2 Uniquement en français: uniformisation de la terminologie 3 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	Art. 16	mai 2011	terminologie usuelle actuelle	2
Art. 25 nov. 2011 Remaniement complet: adaptation aux nouvelles connaissances en matière d'ergonomie et au nouvel instrument d'évaluation du SECO  Commentaires de l'ordonnance 4  Art. 1 avril 2011 Correction du descriptif du contenu de l'OLT 4				
Art. 25 nov. 2011 Remaniement complet: adaptation aux nouvelles connaissances en matière d'ergonomie et au nouvel instrument d'évaluation du SECO  Commentaires de l'ordonnance 4  Art. 1 avril 2011 Correction du descriptif du contenu de l'OLT 4 2 Correction du renvoi à d'autres dispositions 2 Elimination du qualificatif knouvellement soumis» pour les entreprises selon art. 1, OLT 4 Ne concerne que le texte français: élimination du terme straitant des produits chimiques produits chimiques produits chimiques produits chimiques (SGH) Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Art. 19 nov. 2011 Correction des définitions Clarification concernant les définitions utilisées et renvoi aux modifications y relatives du droit en matière de produits chimiques (SGH) Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Art. 19 nov. 2011 Correction des définitions 2 2 2 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3				
Commentaires de l'ordonnance 4  Art. 1 avril 2011 Correction du descriptif du contenu de l'OLT 4 2 Correction du renvoi à d'autres dispositions 2 Elimination du qualificatif «nouvellement sounis» pour les entreprises selon art. 1, OLT 4 Ne concerne que le texte français: élimination du terme atraitant des produits chimiques» dans la définition des entreprises de production chimico-technique  Section 5 nov. 2011 Correction des définitions Clarification concernant les définitions utilisées et renvoi aux modifications y relatives du droit en matière de produits chimiques (SGH) Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Art. 19 nov. 2011 Correction des définitions 2 2 Adaptation des exemples Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Annexes  Al l'art. 2 mai 2011 Amenionisation des définitions du « harcélement sexuel » et du « mobbing » dans les diverses publications du SECO-AB Améliorations apportées au niveau de la terminologie et de la formulation  Liste des abréviations  nouveau nov. 2011 cf. : confer Chim : Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques) STOP : Système-Technique-Organisation-Personne (principe de prévention)  Bibliographie  nouveau nov. 2011 Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.  Guide d'utilisation « Instrument d'évaluation - Risques pour l'appareil locomoteur ».  Waters et al.				
Art. 1 avril 2011 Correction du descriptif du contenu de l'OLT 4 2 Correction du renvoi à d'autres dispositions 2 Elimination du qualificatif «nouvellement soumis» pour les entreprises selon art. 1, OLT 4 Ne concerne que le texte français: élimination du terme «traitant des produits chimiques» dans la définition des entreprises de production chimico-technique  Section 5 nov. 2011 Correction des définitions Clarification concernant les définitions utilisées et renvoi aux modifications y relatives du droit en matière de produits chimiques (SGH) Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Art. 19 nov. 2011 Correction des définitions 2 2 Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Art. 2 mai 2011 Harmonisation des définitions du « harcèlement sexuel » et du « mobbing » dans les diverses publications du SECO-AB Améliorations apportées au niveau de la terminologie et de la formulation  Liste des abréviations  nouveau nov. 2011 cf. : confer LChim : Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques) STOP : Système-Technique-Organisation-Personne (principe de prévention)  Bibliographie  nouveau nov. 2011 Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.  Guide d'utilisation « Instrument d'évaluation - Risques pour l'appareil locomoteur ».  Waters et al.	Art. 25	nov. 2011	connaissances en matière d'ergonomie et au nouvel	3
Correction du renvoi à d'autres dispositions   2	Commentai	res de l'ordonn	ance 4	
Elimination du qualificatif «nouvellement soumis» pour les entreprises selon art. 1, OLT 4  Ne concerne que le texte français: élimination du terme «traitant des produits chimiques» dans la définition des entreprises de production chimico-technique  Section 5  nov. 2011  Correction des définitions  Clarification concernant les définitions utilisées et renvoi aux modifications y relatives du droit en matière de produits chimiques (SGH)  Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Art. 19  nov. 2011  Correction des définitions  Adaptation des exemples  Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Annexes  a l'art. 2  OLT 3  mai 2011  Harmonisation des définitions du « harcèlement sexuel » et du « mobbing » dans les diverses publications du SECO-AB Améliorations apportées au niveau de la terminologie et de la formulation  cf.: confer  Liste des abréviations  nouveau  nov. 2011  Gf.: confer  LChim: Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques)  STOP: Système-Technique-Organisation-Personne (principe de prévention)  Bibliographie  nouveau  nov. 2011  Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.  Guide d'utilisation « Instrument d'évaluation - Risques pour l'appareil locomoteur ».  Waters et al.	Art. 1	avril 2011	Correction du descriptif du contenu de l'OLT 4	2
entreprises selon art. 1, OLT 4  Ne concerne que le texte français: élimination du terme «traitant des produits chimiques» dans la définition des entreprises de production chimico-technique  Section 5  nov. 2011  Correction des définitions  Clarification concernant les définitions utilisées et renvoi aux podifications y relatives du droit en matière de produits chimiques (SGH)  Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Art. 19  nov. 2011  Correction des définitions  Adaptation des exemples  Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Annexes  à l'art. 2  OLT 3  Annexes  Améliorations apportées au niveau de la terminologie et de la formulation  Liste des abréviations  nouveau  nov. 2011  Cf. : confer  LChim: Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques)  STOP: Système-Technique-Organisation-Personne (principe de prévention)  Bibliographie  nouveau  nov. 2011  Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.  Guide d'utilisation « Instrument d'évaluation - Risques pour l'appareil locomoteur ».  Waters et al.			Correction du renvoi à d'autres dispositions	2
Art. 19			•	2
Clarification concernant les définitions utilisées et renvoi aux modifications y relatives du droit en matière de produits chimiques (SGH) Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Art. 19  nov. 2011  Correction des définitions 2 Adaptation des exemples 2 Uniquement en français: uniformisation de la terminologie 1 (point d'éclair)  Annexes  Al 'art. 2 OLT 3  Mai 2011  Harmonisation des définitions du « harcèlement sexuel » et du « mobbing » dans les diverses publications du SECO-AB Améliorations apportées au niveau de la terminologie et de la formulation  cf. : confer LChim : Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques) STOP : Système-Technique-Organisation-Personne (principe de prévention)  Bibliographie  nouveau  nov. 2011  Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.  Guide d'utilisation « Instrument d'évaluation - Risques pour l'appareil locomoteur ».  Waters et al.			«traitant des produits chimiques» dans la définition des	1
modifications y relatives du droit en matière de produits chimiques (SGH) Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Art. 19  nov. 2011 Correction des définitions Adaptation des exemples 2 Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Annexes  à l'art. 2 OLT 3  mai 2011 Harmonisation des définitions du « harcèlement sexuel » et du « mobbing » dans les diverses publications du SECO-AB Améliorations apportées au niveau de la terminologie et de la formulation  Liste des abréviations  nouveau  nov. 2011  cf. : confer	Section 5	nov. 2011	Correction des définitions	2
Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Art. 19  nov. 2011  Correction des définitions Adaptation des exemples Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Annexes  à l'art. 2 OLT 3  Mai 2011  Harmonisation des définitions du « harcèlement sexuel » et du « mobbing » dans les diverses publications du SECO-AB Améliorations apportées au niveau de la terminologie et de la formulation  Liste des abréviations  nouveau  nov. 2011  cf.: confer LChim: Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques) STOP: Système-Technique-Organisation-Personne (principe de prévention)  Bibliographie  nouveau  nov. 2011  Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. Guide d'utilisation « Instrument d'évaluation - Risques pour l'appareil locomoteur ». Waters et al.			modifications y relatives du droit en matière de produits	2
Adaptation des exemples Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Annexes  à l'art. 2 OLT 3  mai 2011  Harmonisation des définitions du « harcèlement sexuel » et du « mobbing » dans les diverses publications du SECO-AB Améliorations apportées au niveau de la terminologie et de la formulation  Liste des abréviations  nouveau  nov. 2011  of.: confer LChim: Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques) STOP: Système-Technique-Organisation-Personne (principe de prévention)  Bibliographie  nouveau  nov. 2011  Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. Guide d'utilisation « Instrument d'évaluation - Risques pour l'appareil locomoteur ». Waters et al.			Uniquement en français: uniformisation de la terminologie	1
Uniquement en français: uniformisation de la terminologie (point d'éclair)  Annexes  à l'art. 2 OLT 3  mai 2011  Harmonisation des définitions du « harcèlement sexuel » et du « mobbing » dans les diverses publications du SECO-AB Améliorations apportées au niveau de la terminologie et de la formulation  Liste des abréviations  nouveau  nov. 2011  cf. : confer	Art. 19	nov. 2011	Correction des définitions	2
Annexes  à l'art. 2 OLT 3  mai 2011  Harmonisation des définitions du « harcèlement sexuel » et du « mobbing » dans les diverses publications du SECO-AB Améliorations apportées au niveau de la terminologie et de la formulation  Liste des abréviations  nouveau  nov. 2011  cf.: confer  LChim: Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques)  STOP: Système-Technique-Organisation-Personne (principe de prévention)  Bibliographie  nouveau  nov. 2011  Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.  Guide d'utilisation « Instrument d'évaluation - Risques pour l'appareil locomoteur ».  Waters et al.			Adaptation des exemples	2
harmonisation des définitions du « harcèlement sexuel » et du « mobbing » dans les diverses publications du SECO-AB Améliorations apportées au niveau de la terminologie et de la formulation  Liste des abréviations  nouveau nov. 2011 cf.: confer  L'Chim: Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques)  STOP: Système-Technique-Organisation-Personne (principe de prévention)  Bibliographie  nouveau nov. 2011 Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.  Guide d'utilisation « Instrument d'évaluation - Risques pour l'appareil locomoteur ».  Waters et al.				1
du « mobbing » dans les diverses publications du SECO-AB Améliorations apportées au niveau de la terminologie et de la formulation  Liste des abréviations  nouveau  nov. 2011  cf.: confer LChim: Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques) STOP: Système-Technique-Organisation-Personne (principe de prévention)  Bibliographie  nouveau  nov. 2011  Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. Guide d'utilisation « Instrument d'évaluation - Risques pour l'appareil locomoteur ». Waters et al.	Annexes			
Liste des abréviations  nouveau nov. 2011 cf. : confer	à l'art. 2 OLT 3	mai 2011		2
nouveau  nov. 2011  cf. : confer  LChim : Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques)  STOP : Système-Technique-Organisation-Personne (principe de prévention)  Bibliographie  nov. 2011  Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.  Guide d'utilisation « Instrument d'évaluation - Risques pour l'appareil locomoteur ».  Waters et al.			, .	2
LChim : Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques) STOP : Système-Technique-Organisation-Personne (principe de prévention)  Bibliographie  nouveau  nov. 2011  Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.  Guide d'utilisation « Instrument d'évaluation - Risques pour l'appareil locomoteur ».  Waters et al.	Liste des ab	oréviations		
préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques) STOP : Système-Technique-Organisation-Personne (principe de prévention)  Bibliographie  nouveau  nov. 2011  Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.  Guide d'utilisation « Instrument d'évaluation - Risques pour l'appareil locomoteur ».  Waters et al.	nouveau	nov. 2011	cf. : confer	
nouveau nov. 2011 Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.  Guide d'utilisation « Instrument d'évaluation - Risques pour l'appareil locomoteur ».  Waters et al.			·	t les
nouveau  nov. 2011  Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.  Guide d'utilisation « Instrument d'évaluation - Risques pour l'appareil locomoteur ».  éliminé  Waters et al.			STOP : Système-Technique-Organisation-Personne (principe	de prévention)
à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.  Guide d'utilisation « Instrument d'évaluation - Risques pour l'appareil locomoteur ».  éliminé  Waters et al.	Bibliograph	ie		
éliminé locomoteur ».  Waters et al.	nouveau	nov. 2011	à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substanc	
Waters et al.			·	ppareil
Index	éliminé		Waters et al.	
	Index			

03.05.2024 10 / 18

nouveau éliminé	nov. 2011	Instrument d'évaluation 325, Porter 325, Sollicitations 325, So Equation du NIOSH, Tonnage global	oulever325
nouveau	avril 2011	Locaux de repos 329, 333, 334	
		2010	
Commentair	es de l'ordonn	ance 3	
Art. 17	avril 2010	Actualisation des normes	1
		Renvoi à la nouvelle loi fédérale et l'ordonnance sur la protection contre le tabagisme passif	2
Art. 18	avril 2010	1er alinéa : L'ordre des mesures techniques a été structuré systématiquement. Systèmes fermés >système semiouverts> systèmes ouverts. Cela n'était pas le cas dans l'ancienne version.	1
		Le chapitre sur les « polluants intérieurs » a été adapté sur le plan rédactionnel et adapté à l'état actuel des connaissances.	2
		Renvoi à la nouvelle loi fédérale et l'ordonnance sur la protection contre le tabagisme passif	2
Art. 19	avril 2010	abrogé le 1 <sup>er</sup> mai 2010	3
Art. 21	sept. 2010	Ajout d'un chapitre « Habillement lors du travail au froid » Regroupement des mesures organisationnelles et techniques	3 1
		Renvoi à l'art. 36 OLT 3 à la place de la mention de mesures de premiers secours spécifiques	2
		Déplacement du chapitre « Travaux en plein air en période de canicule" (pour garantir l'unité de la matière)	1
		Adaptation des titres des chapitres	1
		Améliorations rédactionnelles	1
Art. 27	sept. 2010	Remplacé les renvois à la LSIT par des renvois à la LSPro	2
Art. 29	avril 2010	Adaptation suite à l'abrogation de l'art. 19	2
Art. 33	avril 2010	Adaptation suite à l'abrogation de l'art. 19	2

03.05.2024 11 / 18

Art. 36	juillet 2010	<ul> <li>Nouvelle introduction sur les premiers secours</li> <li>Référence à la Directive nº 6508 de la CFST</li> <li>Chaîne des secours: de l'aide d'urgence à l'hôpital (nouveau)</li> </ul>	2
		<ul> <li>Adaptation aux dangers de l'entreprise, à sa taille et à sa situation géographique (nouveau)</li> <li>Equipement: recommandations de l'ASSE, restriction de la remise de médicaments</li> <li>Accessibilité du lieu de l'accident (nouvelles indications)</li> <li>Recommandations pour l'équipement de premiers secours selon le nombre de travailleurs par emplacement (nouveau)</li> <li>Recommandations pour la détermination du nombre de personnes chargées des premiers secours selon le nombre de travailleurs par emplacement (nouveau)</li> <li>Nombre recommandé de personnes formées aux premiers secours selon le nombre de travailleurs par emplacement (nouveau)</li> </ul>	3
Commentaire	es de l'ordonna	ance 4	
Art. 9	sept. 2010	Remplacé les renvois à la LSIT et l'OSIT par des renvois à la LSPro et la OSPro	2
Art. 44	sept. 2010	Remplacé les renvois à la LSIT par des renvois à la LSPro	2
Table des ma	atières		
adaptée	avril 2010		
Liste des abı	réviations		
adaptée	avril 2010	SICC Société suisse des Ingénieurs en technique du bâtimen	t
nouveau	juillet 2010	DAE Défibrillateur automatique externe	
nouveau éliminé	sept. 2010	LSPro, OSPro LSIT, OSIT	
Bibliographic	е		
adaptée	avril 2010	SICC Société suisse des Ingénieurs en technique du bâtimen	t
nouveau	juillet 2010	Association suisse des sanitaires d'entreprise (ASSE) Office de certification pour la formation des non-professionnel (ResQ)	s du sauvetage
nouveau éliminé	sept. 2010	LSPro, OSPro LSIT, OSIT	_
Index			
nouveau éliminé	avril 2010	maintenance 317, remise en état 317 mots-clé en rapport avec l'abrogation de l'art. 19	

03.05.2024 12 / 18

nouveau	juillet 2010	ASSE 336 CFST 336 DAE 336 Premiers secours 336 Antidote 336 Armoire 336 Chaîne des secours 336 Formation 336 Formation pour non-professionnels du sauvetage 336 Equipement 336 Local 336 Médicaments 336 Obligation de garder le secret 336 Responsabilité selon le CO, 336 ResQ 336 Service sanitaire 336		
nouveau éliminé	sept. 2010	Habillement 321 LSPro 327, 409, 444 OSPro 409 LSIT		
elimine		2009		
Commentaire	es de l'ordonna			
Art. 9	janvier 2009	Adaptation au texte des directives de la CFST, Art. 10 OPA	1	
Art. 15	nov. 2009	Passage sur l'éclairage de secours : Synthèse des prescriptions de technique de l'éclairage et des prescriptions de protection anti-incendie  Sources : normes de technique de l'éclairage, directive et norme de protection anti-incendie, brochure de l'Association suisse pour l'éclairage, normes pour l'éclairage de secours  Modification des passages « Eclairage naturel et vue sur l'extérieur » et « Locaux de travail sans éclairage naturel ou sans vue sur l'extérieur »  Intégration des données sur l'évaluation des façades perturbant la vue. Le texte est en grande partie repris de la nouvelle publication sur Internet intitulée « Façades perturbant la vue ».	2	
Art. 32	janvier 2009	Deux précisions: - gratuité de l'usage des toilettes - procédure claire à formaliser dans les commerces où les travailleurs sont seuls	3	
Art. 36	janvier 2009	<ul> <li>Importance de l'entreprise: nouvelle définition</li> <li>Désignation des instituts spécialisés en Suisse</li> <li>équipements et conditions de formation actuelles</li> <li>Adaptation à la directive CFST 6508 (directive MSST), Analyse des risques, etc.</li> </ul>	3	
Art. 36	nov. 2009	Premier alinéa: erreur de traduction	1	
Commentaire	Commentaires de l'ordonnance 4			

03.05.2024 13 / 18

_		<del>-</del>	
Art. 1	janvier 2009	Nouvelle version et extension du texte de l'Ordonnance al. 2 let. b, i, l, n e o. Changements du texte du commentaire suivront en avril.	
Art. 1, al. 2	avril 2009	Le texte du commentaire des lettres b./i./l./n. et o., a été adapté aux nouvelles prescriptions de l'ordonnance.	3
Art. 10	janvier 2009	Adaptation de la version française du texte de l'Ordonnance alinéa 1 à la version allemande.	3
Art. 10	avril 2009	Bibliographie:  A) Règles CFST 1511 «Portes, portails, fenêtres» supprimée et remplacée par:  - Feuillet d'information BPA Mb 9902 «Portes et portails sûrs»  - Feuillet d'information Suva CE04-4.f «Réglementation européenne pour les portes»  - Liste de contrôle Suva 67072.f «Portes et portails»  - Liste de contrôle Suva 67157.f «Voies d'évacuation»  B) Feuillet d'information du bpa no Ib 9916 «Le verre dans le bâtiment» modifié  C) «Prescriptions suisses de protection incendie de l'AEAI» simplifiée et précisée par:  - Directive 16-03f «Voies d'évacuation et de sauvetage»  - Directive 17-03f «Signalisation des voies d'évacuation éclairage de sécurité - alimentation de sécurité»	2
Art. 12	avril 2009	A) Parenthèse «voir également le feuillet CNA 44029» supprimée  B) Parenthèse «voir également le feuillet CNA 44029 «Ouvertures dans les planchers, les parois et places de chargement et de déchargement» remplacée par :  - «voir également la liste de contrôle Suva 67123.f «Zones de (dé)chargement à l'aide de chariots élévateurs et d'appareils de levage»»	2
Art. 17	avril 2009	4ème alinéa :  A) Parenthèse «feuillet CNA 44029, page 3» supprimée  B) «règles CFST 1511» remplacées par:  «brochure technique BPA 2.003 «Garde-corps»	2
Art. 27	janvier 2009	Adaptation due à la modification de l'art. 7 LTr	2
Art. 32, 34, 35, 36	août 2009	Modification du texte de l'ordonannce et du commentaire en raison de la révision de l'art. 5 LTr (assujettissement des entreprises industrielles)	3
Art. 40	août 2009	Modification du texte de l'ordonnance (al. 3) et du commentaire de l'al. 3 en raison de la révision de l'art. 7 LTr ainsi que complément au commentaire de l'al. 1	3
Art. 43	août 2009	Modification du texte de l'ordonnance (al. 3) en raison de la révision de l'art. 7 LTr (procédure d'autorisation d'exploiter)	3
Annexes			

03.05.2024 14 / 18

		•		
à l'art. 15 OLT 3	nov. 2009	Chapitre: 4. Eclairage de secours: voir ci-dessus Suppression du chapitre 5 " Perturbations liées aux sur- faces vitrées imprimées et aux tôles perforées placées en façade ". Son contenu est traité dans la brochure "Evalua- tion de façades perturbant la vue".	2	
à l'art. 10 OLT 4	avril 2009	Chapitre 2, point 2.1 (Principes):  A) «Prescriptions de protection incendie de l'AEAI» simplifiée et précisée par :  - Directive 16-03f «Voies d'évacuation et de sauvetage»  - Directive 17-03f «Signalisation des voies d'évacuation - éclairage de sécurité - alimentation de sécurité»  B) Directive CFST 1511 «Portes, portails et fenêtres» supprimée et remplacée par  - Feuillet d'information BPA Mb 9902 «Portes et portails sûrs»  - Feuillet d'information Suva CE04-4.f «Réglementation européenne pour les portes»  - Liste de contrôle Suva 67072.f «Portes et portails»  - Liste de contrôle Suva 67157.f «Voies d'évacuation»  - Feuillet Suva 44036 «Voies de circulation à l'intérieur de l'entreprise»  C) Directive CFST 6029 et diverses normes corrigées  Chapitre 3 (introduction) :  Texte «Nous renvoyons à la règle 1511 de la CFST «Portes, portails et fenêtres» pour plus de précisions à ce sujet» remplacé par :  «Pour plus de précisions à ce sujet, il y a lieu de se référer aux règles suivantes :  - Feuillet d'information BPA Mb 9902 «Portes et portails sûrs»  - Feuillet d'information Suva CE04-4.f «Réglementation européenne pour les portes»  - Liste de contrôle Suva 67072.f «Portes et portails»  - Liste de contrôle Suva 67072.f «Portes et portails»  - Liste de contrôle Suva 67157.f «Voies d'évacuation»»  Chapitre 4 :  Texte « La norme SN EN 179 emploie les termes suivants: » remplacé par :  « Les normes SN EN 179 et SN EN 1125 emploient les termes suivants : »	2	
Table des ma	atières			
adaptée	août 2009			
Liste des abı	réviations			
nouveau	janv. 2009	ResQ; ASSE; OFFT; MSST		
Index				
nouveau	janv. 2009	Personnel externe 309, entreprises locataires de services 309	)	
nouveau	avril 2009	entreprises d'élimination et de recyclage de déchets 401, ateliers de trempe 401, entreprises de galvanoplastie 401, ateliers d'anodisation 401, teneur en oxygène 401		
02.05.2024		•	1E / 10	

03.05.2024

nouveau	août 2009	procédure d'approbations des plans 401, 437, 438, 439 procédure d'assujettissement 401, 432, 433, 434, 435, 436 procédure d'autorisation d'exploiter 401, 442, 443, 444	
		2008	
Commentair	es de l'ordonn	ance 3	
Art. 20	févr. 2008	Nouvelle référence à l'ordonnance du DFE sur les travaux dangereux pour les jeunes.	2
Commentair	es de l'ordonn	ance 4	
Art. 7	févr. 2008	Texte de l'ordonnance : Modification minime : l'indication sur la largeur minimale d'une sortie de secours a été déplacée de l'art. 10 à l'art. 7.	2
		<ol> <li>Texte du commentaire :</li> <li>Indication sur la nouvelle annexe de l'article 10.</li> <li>Toutes les mesures concrètes de protection contre l'incendie ont été éliminées. Il n'y a plus que des références aux prescriptions de protection incendie de l'AEAI.</li> <li>Introduction du nouvel objectif de sécurité des portes sur les voies d'évacuation</li> </ol>	3
		4. Toutes les indications concernant les portes sur les voies d'évacuation ont été éliminées. Toute la thématique "portes sur les voies d'évacuation" a été rassemblée dans la nouvelle annexe de l'article 10 "Portes et sorties situées sur les voies d'évacuation".	
Art. 8	févr. 2008	Texte de l'ordonnance :  L'alinéa 1 a été supprimé et remplacé par trois nouveaux alinéas. Les nouveaux alinéas 4 – 6 correspondent sans changement aux anciens alinéas 2 – 4. L'art. 8 de l'ordonnance a maintenant six alinéas.	3
		<ol> <li>Texte du commentaire :</li> <li>Nouveau texte pour les alinéas 1 &amp; 2.</li> <li>Quelques ajouts techniques dans les autres alinéas.</li> <li>Toutes les mesures concrètes de protection contre l'incendie ont été éliminées. Il n'y a plus que des références aux prescriptions de protection incendie de l'AEAI.</li> </ol>	3
Art. 9	févr. 2008	Texte de l'ordonnance :  L'alinéa 1 a été complètement réécrit. Pas de changement pour les alinéas 2 – 4. Les alinéas 5 – 7 ont été supprimés (indications concernant uniquement la protection contre l'incendie). L'art. 9 de l'ordonnance a maintenant quatre alinéas.	3
		Texte du commentaire :  1. Texte modifié pour l'alinéa 1.  2. Quelques ajouts techniques dans les autres alinéas.  Toutes les mesures concrètes de protection contre l'incendie ont été éliminées. C'est pourquoi les anciens alinéas 5 - 7 ont été complètement supprimés. Il n'y a plus que des références aux prescriptions de protection incendie de l'AEAI.	3

03.05.2024 16 / 18

			ı		
Art. 10	févr. 2008	Texte de l'ordonnance :  Les 4 alinéas ont été complètement révisés, toutes les indications concernant la protection contre l'incendie ont été éliminées. L'alinéa 1 ne spécifie plus que l'objectif de sécurité des portes sur les voies d'évacuation, les indications concrètes sur les types de portes ont été éliminées.  Texte du commentaire :  1. Indication sur la nouvelle annexe de l'article 10.  2. Le texte du commentaire de l'art. 10 a été réduit à l'essentiel (uniquement des indications générales sur les portes sur les voies d'évacuation). Toutes les indications concrètes concernant ce thème sont résumées dans la nouvelle annexe "Portes et sorties situées sur les voies d'évacuation".	3		
Annexes					
à l'art. 2 OLT 3	févr. 2008	Révision globale des dispositions générales du code pénal	2		
à l'art. 10 OLT 4	févr. 2008	Annexe de l'art. 10 "Portes et sorties situées sur les voies d'évacuation".  Elle contient:  1. Objectif de sécurité des portes sur les voies d'évacuation  2. Critères d'évaluation quant à la réalisation de l'objectif de sécurité  3. Type de portes, règles à observer pour satisfaire l'objectif de sécurité  4. Désignation des éléments des portes  5. Illustrations de systèmes d'ouverture  6. Illustrations de portes coulissantes  7. Illustrations du montage correct des éléments du système d'ouverture d'urgence  8. Illustrations de protections spéciales  9. Illustration de types de portes spéciales	nouvelle annexe		
adaptée	févr. 2008	2007			
Avant-propo	Avant-propos Commentaires des ordonnances 3 et 4				
Avant- propos OLT 3 et 4	avril 2007	Nouveau chapitre : relation avec le droit cantonal (tiré des «Remarques générales» du commentaire OLT 3 et 4 de décembre 1999, deuxième mise à jour).  Nouveau chapitre : prise en considération des inégalités frappant les personnes handicapées.	3		
Commentair	es de l'ordonna	ance 3			
Art. 2	avril 2007	1 <sup>er</sup> alinéa, litt. b: précisions sur l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI).	2		

03.05.2024 17 / 18

	ı	I	
Art. 15	nov. 2007	Tableau 315-1 et autres points : modifications selon norme SN EN 12464-1.	3
		Adaptation du texte concernant les personnes ayant une faible vue et les travailleurs vieillissants.	
		Suppression du chapitre « Répartition de la luminance dans le champ visuel ».	
		Nouveau chapitre: « Eclairement de l'environnement immédiat de la zone de travail ».	
		Introduction du terme "réflexions voilantes" et suppression du terme "réflexion par diminution de contraste".	
		Adaptation du texte concernant la norme SN EN 1838 : "Eclairagisme - Eclairage de secours".	
		Nouveau chapitre : « Perturbations liées aux surfaces vitrées imprimées et aux tôles perforées placées en façade ».	
		Nouveau chapitre : « Distance minimale entre deux bâtiments ».	
		Explications plus détaillées sur les mesures compensatoires au niveau de la construction.	
		Locaux de vente : précisions concernant les exigences vis- à-vis des locaux de vente.	
Art. 17	avril 2007	Tableau de comparaison des méthodes de ventilation et de climatisation des locaux les plus importantes, ventilation naturelle : remplacement de 0.8 LW/h (Luftwechsel je Stunde) par 0.8 fois.	2
Art. 26	nov. 2007	Intégration dans le commentaire de cette disposition de l'information SECO relative au moyens de surveillance des travailleurs paru en avril 2007.	
Art. 29	nov. 2007	1er alinéa: modification du texte concernant les portes des vestiaires, réfectoires et locaux de séjour (objectif de sécurité de l'article 20 alinéa 3 de l'OPA).	2
Commentair	es de l'ordonna	ance 4	
Art. 25	nov. 2007	1er alinéa : suppression de la référence au feuillet d'information de la CNA 2153.	2
Annexes			
à l'art. 15 OLT 3	nov. 2007	Introduction de la norme «Eclairagisme - Eclairage de secours» SN EN 1838.  Ancien tableau 315-3 supprimé sans remplacement  Nouveau chapitre: «Perturbations liées aux surfaces vitrées imprimées et aux tôles perforées placées en façade».	3
> 1/ 4 00	0007	Correction de la numérotation des illustrations.	1
à l'art. 22 OLT 3	nov. 2007	Correction de la numérotation des illustrations et des références aux illustrations.	1
à l'art. 30 OLT 3	nov. 2007	Correction de la numérotation des illustrations et des références aux illustrations.	1

03.05.2024 18 / 18